

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1905

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, G. Henriet, Moyat, Perthuisot, Petit, Legrand, abbé Rozelet, abbé Guyot, Vignon, Minouflet, Maillard, Poincier, Chapelet, Lacouloumère et Josse.

Correspondance. — MM. Bataille et Chaloin s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

— Ouvrages reçus :

- 1^o *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 57^e volume, année 1903 ;
- 2^o *Mémoires de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François*, tome XXIII, années 1902-1903 ;
- 3^o *Annales de la Société historique et archéologique de Saint-Malo*, année 1904 ;
- 4^o *Bulletin trimestriel de la Société dunoise*, n^o 140, janvier 1905 ;
- 5^o *Bulletin de l'Alliance française*, n^o 99 ;
- 6^o *Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil*, 10^e année, 1904, 2^e livraison ;

- 7^o *Smithsonian Institution*, année 1903 ;
8^o *Regestes des Évêques de Thérouanne*, par M. l'abbé Bled, tome I ;
3^e fascicule ; envoi de la Société des Antiquaires de la Morinie ,

Ouvrages offerts par l'intermédiaire de M. Frédéric Henriet :

- 1^o L'Eglise de Marolles-en-Brie ;
2^o L'Hôtel de Bourgogne et la Tour de Jean-Sans-Peur, à Paris ;
3^o Les Archives de la Commission des Monuments historiques ; par
M. Perrault-Dabot.

M. LE DOCTEUR CORLIEU. — **Contributions à l'histoire de Charly. — La Halle. — La Croix Saint-Loup.** — Il y a eu, sur la place de Charly, une halle établie au xvi^e siècle par l'abbesse de Notre-Dame de Soissons qui possédait la seigneurie du bourg. Elle fut démolie en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 6 février 1841 ; sa longueur était de 17 mètres et sa largeur de 6 mètres 50. Il existait un puits sous cette halle et comme il n'était point couvert, on y jetait des immondices, ce qui rendait l'eau malsaine.

C'était sous la halle que s'abritaient, elles et leurs marchandises, les personnes qui se rendaient au marché, à raison de trois par semaine, les lundis, jeudis et samedis. Actuellement, un seul de ces marchés, celui du jeudi, a persisté, il se tient sur l'emplacement de l'ancienne halle. Là aussi se tenait le tambour de ville pour annoncer les publications diverses qu'il avait à commuier au public. Là également avaient lieu le mercredi de la mi-carême, les charivaris contre les personnes ayant eu quelques querelles de ménage pendant l'année ou ayant commis de ces petites indécitesses dont la justice ne s'occupe pas.

On appelait à Charly la « Croix Saint-Loup » un champ de 16 ares 54 centiares situé entre Charly et Ruvet, au bord de la route ; il contenait une croix en bois entourée sur trois côtés par 40 ormes disposés en une double rangée. Alors qu'il n'existait ni église ni cimetière à Saulchery, les habitants de

ce village et des hameaux voisins amenaient leurs morts à cette croix où le clergé de Charly venait en faire la levée.

Ce champ qui appartenait aux Hospices de Château-Thierry, fut aliéné en vertu d'une ordonnance de 1845 ; c'est probablement à cette époque que la croix fut déplacée et reportée vers Ruvet, au point où le chemin de Nogent se raccorde avec la route. Elle n'existe plus aujourd'hui et l'emplacement de l'ancien calvaire se trouve converti en jardin entouré de murs renfermant une maison de campagne.

M. J. HENRIET. — Analyses des ouvrages de M. Lacouloumère sur ses découvertes préhistoriques dans la Vendée. — Les titres des ouvrages dont M. Lacouloumère a bien voulu nous faire hommage, ont été donnés dans la séance de Décembre dernier. Notre honorable Président en a fait une excellente analyse qu'il a lue dans notre dernière séance.

Il nous a mentionné : 1° la découverte d'une station de silex taillés à Saint-Martin de Brem, faite par M. Lacouloumère et le Docteur Baudoin, où l'on rencontre toutes sortes d'objets en matériaux de cette nature ;

2° L'époque du bronze dans la Vendée maritime caractérisée par des haches en bronze trouvées notamment à Saint-Mathurin et à Jard ;

3° Découverte du château-fort de Saint-Nicolas de Brem, enfoui complètement sous un tumulus et qui aurait été édifié pour résister à l'invasion normande ; il fut détruit vers la fin des guerres de religion ;

4° Les découvertes mégalithiques, notamment de l'allée couverte de pierre-folle de Commequiers qui doit remonter soit à la fin de l'époque néolithique, soit au commencement de l'âge de bronze ; celle du Plessis avec ses trois menhirs qui représentent des poids de 21, 35 et 45.000 kilos.

5° Les mégalithes de Brétignolles qui comprennent : le dolmen de pierre-levée ou pierre du Diable ou pierre de Soubise, et un autre qui ne semble être qu'un bloc faisant partie d'un banc de pierre s'avancant dans la mer ;

6° La grotte du péage et les grottes à puits ; la première comprend une excavation naturelle et une chambre creusée de main d'homme, elle se trouve à Aprémont ; les autres sont au même lieu, dans un certain nombre de maisons et à proximité de puits ; l'usage de ces excavations n'a pu encore être bien déterminé.

M. Henriet conclut en disant qu'en Vendée, les études historiques et archéologiques ayant été négligées, MM. Lacouloumère et le Docteur Baudoin ont pu, grâce à leurs efforts persévérants et à leurs connaissances spéciales, combler cette lacune.

M. LEGRAND. — **Note sur une adresse de la Ville de Château-Thierry à l'Assemblée nationale en 1789.** — Il s'agissait de diviser la France en départements ; la Brie devait en former un et Meaux demandait à en être le chef-lieu. Aussitôt Château-Thierry éleva les mêmes prétentions ; c'est l'objet de l'adresse ou pétition à l'Assemblée nationale que M. Legrand a retrouvée dans les archives de la Mairie. Elle fut rédigée avec le style emphatique de l'époque, signée le 6 décembre 1789 par les membres de l'Assemblée communale et présentée à Versailles par MM. Fache et Levoirier. Son succès fut plus que nul malgré le don patriotique comprenant surtout l'argenterie de Saint Crépin, non essentielle au culte, fait à l'État par la Ville.

M. Legrand fait l'historique intéressant de la manière dont s'élabora la division en départements, puis des départements en districts. Il parle des sollicitations incessantes dont les députés étaient accablés par les localités un peu importantes pour qu'elles puissent être comprises au nombre des chefs-lieux.

Dans notre département, on discuta pendant sept semaines sur ce sujet ; puis ce fut Laon et Soissons qui entrèrent en lutte pour l'obtention du chef-lieu du département. Une assemblée tenue à Chauny, le 17 mai 1790, se prononça en

faveur de Laon et sa décision fut confirmée par un décret du 2 juin 1790.

Admission. — M. Frédéric Moreau, demeurant à Paris, rue de la Grande-Armée, n° 22, est admis comme membre titulaire sur la présentation de M. le Président.
